

XXIV.

*Un mot encore sur les causes portées à Rome.—Contradictions de M. Dessaulles.—Une histoire à propos de la distribution de fausses reliques.*

Quoique j'aie suffisamment dit, dans le chapitre précédent, pour venger Rome des injustes attaques que vous dirigez contre elle, en l'accusant de juger les causes sans les entendre, je reviendrai encore sur le sujet.

Le Pape n'a point la claire vue de tous les faits qui se produisent dans le monde ; il ne les connaît que par le témoignage humain, comme tous les autres juges. D'où il suit qu'il peut être trompé par de faux exposés. Mais, sujet à erreur sous ce rapport, il n'en demeure pas moins infaillible dans la sphère où Dieu a voulu qu'il le fut, c'est-à-dire dans les questions qui intéressent la foi et les mœurs.

Pour démontrer que le Pape n'est pas infaillible ou bien qu'il ne rend pas justice dans les sentences qu'il prononce, il ne suffit nullement de dire, de prouver même qu'il a été trompé sur les faits ; mais il faut de toute nécessité établir par des preuves irréfutables qu'il a décrété quelque chose de contraire à la justice ou à la vérité, relativement aux faits tels qu'on les lui a exposés.

D'où il résulte que Rome, interrogée par télégrammes, ne peut pas faire autrement que de donner des réponses en harmonie avec les questions telles que posées. Ceux-là seuls doivent être accusés d'avoir manqué à la vérité ou à la justice qui sciemment ont mal présenté les cas à résoudre.

La haine que vous nourrissez contre Rome, M. Dessaulles, est si déraisonnable et si aveugle, que vous écrivez des choses absolument contradictoires dans un paragraphe de douze lignes seulement. C'est ainsi qu'après avoir fait aux tribunaux romains l'honneur de reconnaître « *qu'ils étudient, examinent et jugent les*